

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Étudiante (FRÉ)  
Vice-président : Lydie ANCELOT

## DÉLIBÉRATION n° CA-26-09-2025-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 septembre 2025

Demande d'accréditation « hors vague » de la création de la licence professorat des écoles (LPÉ)  
pour la rentrée universitaire 2026-2027

### Conseil d'administration

#### Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-1 et L. 712-3, ainsi que D. 611-2 ;
- Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-6 ;
- Vu la délibération n° CA 30-04-21-05 du Conseil d'administration adoptée en date du 30 avril 2021 relative aux principes généraux et cadrage financier de l'offre de formation 22-28 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

#### Contexte :

L'université de Poitiers dépose un dossier de demande d'accréditation « hors vague » auprès du MESR pour l'ouverture de la licence professorat des écoles (LPÉ), pour la rentrée universitaire 2026-2027.  
Ce diplôme sera porté par l'INSPÉ.

#### Dispositif ou objet de la décision :

Dossier d'accréditation pour l'ouverture de la Licence Professorat des Ecoles (LPÉ) à partir de la rentrée universitaire 2026-2027.

#### Nature de la décision :

Pour décision.

#### Vote :

Soumis à la majorité simple.

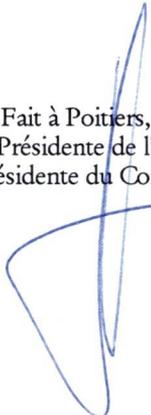
Après en avoir délibéré,

### APPROUVE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à la majorité, selon le décompte suivant :

- 33 votants
- 0 abstention
- 33 suffrages exprimés :
  - 28 voix pour
  - 5 voix contre

Fait à Poitiers, le 26 septembre 2025  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

  
**Virginie LAVAL**

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 29/09/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)  
Vice-président : Lydie ANCELOT

## DÉLIBÉRATION n° CFVU-25-09-2025-02 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 25 septembre 2025

Demande d'accréditation « hors vague » de la création de la licence professorat des écoles (LPE) pour la rentrée universitaire 2026-2027

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Visas :

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° CA 30-04-21-05 du Conseil d'administration du 30 avril 2021 relative aux principes généraux et cadrage financier de l'offre de formation 22-28 ;

#### Contexte :

L'université de Poitiers dépose un dossier de demande d'accréditation « hors vague » auprès du MESR pour l'ouverture de la licence professorat des écoles (LPE), pour la rentrée universitaire 2026-2027.  
Ce diplôme sera porté par l'INSPE.

#### Nature de la décision :

Pour avis de la CFVU avant délibération du CA.

#### Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

#### **Avis favorable**

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

33 votants :    27 pour  
                      5 contre  
                      1 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 25/09/2025  
La Présidente de la Commission de la Formation  
Et de la Vie Universitaire,

**Lydie ANCELOT**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**Université de Poitiers**

15, rue de l'Hôtel Dieu TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9

[presidente@univ-poitiers.fr](mailto:presidente@univ-poitiers.fr)

**UAI : 0860856N**

**Composante(s) qui porte(nt) la licence : INSPÉ de l'académie de Poitiers**

**Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) : La Rochelle Université**

- ⇒ **Université intégratrice de l'INSPÉ : Université de Poitiers avec pour partenaire La Rochelle Université (intégrée à l'INSPÉ de l'académie de Poitiers)**

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :  
**accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr**
  
2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
  - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
  - procès-verbal des votes dans les instances
  - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
  - estimation des ressources humaines rectorat
  - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

**accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr**

**Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.**

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
  - A. Renseignements administratifs
  - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
  - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
  
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
  - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
  - E. Initiation à la recherche
  - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
  - G. Moyens humains prévus

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

#### A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
<b>Pour l'université</b>	Président(e) de l'université	Mme LAVAL Virginie	<a href="mailto:presidente@univ-poitiers.fr">presidente@univ-poitiers.fr</a>
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	Mme ANCELOT Lydie VP - CFVU	<a href="mailto:lydie.ancelot@univ-poitiers.fr">lydie.ancelot@univ-poitiers.fr</a>
<b>Si université(s) partenaire(s)</b>	Président(e) de l'université	M. Gérard BLANCHARD	<a href="mailto:cabinet@univ-lr.fr">cabinet@univ-lr.fr</a>
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	M. Stéphane MANSON VP - CFVU	<a href="mailto:stephane.manson@univ-lr.fr">stephane.manson@univ-lr.fr</a>
<b>Pour le Rectorat</b>	Recteur / Rectrice de l'académie	M. Frédéric PERISSAT	<a href="mailto:ce.recteur@ac-poitiers.fr">ce.recteur@ac-poitiers.fr</a> <a href="mailto:frederic.perissat@ac-poitiers.fr">frederic.perissat@ac-poitiers.fr</a>
	Recteur / Rectrice de région académique	M. Jean-Marc HUART	<a href="mailto:ce.recteur@ac-bordeaux.fr">ce.recteur@ac-bordeaux.fr</a>
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	M. Emmanuel ROUX	<a href="mailto:ce.recteur-delegue-esri@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr">ce.recteur-delegue-esri@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr</a>

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

#### B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

#### 1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
<b>Licence PPPE</b> Date de création : 2022 Licence d'adossment : Licence Sciences du Langage Capacité d'accueil : 35 (hors redoublants)	Poitiers	<b>Licence PPPE</b> Maintien L2 : <u>OUI</u> Capacité d'accueil : 35 (hors redoublants)	Poitiers
		<b>Nouvelle licence LPE</b> Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : INSPÉ Ouverture uniquement en L1 : <u>OUI</u> Ouverture en L1 et en L2 : <u>NON</u>	Angoulême La Rochelle Niort Poitiers

#### 2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant) : Non concerné

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Volume horaire : Composante(s) qui la/les porte(nt) :		Maintien : OUI / NON Volume horaire : Composante(s) - le cas échéant,	

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**

**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**

**Rentrée universitaire 2026-2027**

Capacité d'accueil :		pressentie(s) - qui la/les porte(nt) :	
		Capacité d'accueil :	

**3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : Licence Sciences du Langage Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) Volume horaire du parcours : 1565h sur 3 années (L1 : 216h / L2 : 581h / L3 : 768h) Composante(s) qui porte(nt) la mention : Lettres et Langues Composante (s) qui porte(nt) le parcours : Lettres et Langues Capacité d'accueil du parcours : 35 (hors redoublants)	Poitiers	<i>Maintien : NON – Pas d'ouverture de L1 PPPE en 2026/2027</i>  Volume horaire du parcours : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours : Capacité d'accueil du parcours :	

**4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du	Poitiers	<i>Maintien : OUI</i>	Poitiers

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**

**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**

**Rentrée universitaire 2026-2027**

<p>parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LLCER - LEA - Licence Sciences du Langage - Licence Lettres</li> <li>- Chimie – Mathématiques – Physique – Sciences de la vie</li> <li>- Psychologie – Géographie et aménagement – Musicologie – Philosophie - Sociologie – Histoire – Histoire de l’art et archéologie</li> </ul> <p>→ UE4 commune parcours métiers de l'enseignement (1er degré)</p> <p>Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) - éducation et motricité, parcours professorat des écoles</p> <p>Ouverture en L2 et en L3 : OUI</p> <p>Uniquement en L3 : NON</p> <p>Volume horaire du parcours :</p> <p>* 48h par semestre, sur un ensemble de 4 semestres (à l’exception de la Licence STAPS - éducation motricité)</p> <p>* Licence mention STAPS éducation motricité parcours (enseignement EPS et professorat des écoles et activités sportives éducatives)</p> <p>L2 : S3 50h TD / S4 100h TD</p> <p>L3 – Parcours en S5 et S6 : 500h TD</p>		<p>Ouverture en L2 et en L3 : OUI</p> <p>Uniquement en L3 : NON</p> <p>Volume horaire de l'UE4 du parcours par semestre (sur L2 et L3) :</p> <p>10h CM / 32h TD / 6h TD (Préprofessionnalisation vers les Métiers de l’Enseignement - à l’exception de la Licence éducation motricité)</p> <p>15h CM (Parcours éducation motricité – UE4 – Découverte de l’enseignement)</p> <p>Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) :</p> <p>Capacité d’accueil du parcours : aucune capacité d’accueil fixée en L2/L3, dans les options et parcours</p>	
---	--	--	--

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**

**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**

**Rentrée universitaire 2026-2027**

<p>Composante(s) qui le porte(nt) :          Dans le même ordre :          Lettres et Langues          Sciences Humaines et Arts          Sciences Fondamentales Appliquées          Faculté des Sciences du Sport</p> <p>Capacité d'accueil du parcours : aucune capacité d'accueil fixée en L2/L3, dans les options et parcours</p> <hr/> <p>Intitulés de la mention et du parcours :</p> <p>Toutes mentions de licences proposées à La Rochelle Université</p> <p>Ouverture en L2 et en L3 : OUI</p> <p>Uniquement en L3 : NON</p> <p>Volume horaire du parcours : 75h en L2 et 180h en L3</p> <p>Composante(s) qui le porte(nt) : La Rochelle Université</p> <p>Capacité d'accueil du parcours : 40 sur chaque année</p>	<p align="center">La Rochelle</p>	<hr/> <p><i>Maintien : OUI</i></p> <p>Ouverture en L2 et en L3 : OUI</p> <p>Uniquement en L3 : <del>OUI</del> / NON</p> <p>Volume horaire du parcours : 75h en L2 et 180h en L3</p> <p>Composante(s) qui le porte(nt) : La Rochelle Université</p> <p>Capacité d'accueil du parcours : 40 sur chaque année</p>	<p align="center">La Rochelle</p>
--	-----------------------------------	--	-----------------------------------

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

#### C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement

La Licence préparatoire au professorat des écoles (LPE) s'inscrit dans la stratégie de l'Université de Poitiers, dont l'un des objectifs de Développement durable de l'ONU « Education de Qualité » participe pleinement à sa signature. La mise en place de cette Licence vise à **sécuriser les parcours de formation vers les concours de recrutement des professeurs des écoles**, tout en répondant aux besoins importants en personnels formés sur l'académie, estimés à **130-140 postes à pourvoir chaque année**.

Pensée comme une **licence professionnalisante à visée progressive**, la LPE propose une montée en compétences adaptée sur trois ans, incluant une préparation progressive aux attendus des concours. Le programme intègre des enseignements disciplinaires et didactiques (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie...), ainsi que portant sur la connaissance des élèves et du système éducatif, ainsi qu'un accompagnement explicite à la construction d'une culture professionnelle et à la préparation au concours, au sein des différents **blocs de formation de la licence**.

Cette licence est portée par l'**INSPE de l'académie de Poitiers**, en tant que composante spécialisée dans la formation des enseignants. L'**Université de Poitiers**, en tant qu'établissement intégrateur, déploiera en partenariat avec les composantes disciplinaires, la LPE sur ses **trois campus** : Poitiers (86), Niort (79) et campus des Valois à Angoulême (16). **La Rochelle Université**, implantée sur le territoire charentais-maritime, sera partenaire du projet pour le **campus de La Rochelle (17)**. Cette structuration à l'échelle des **quatre départements** de l'académie de Poitiers permet une **offre territorialisée**, équitable et cohérente avec les besoins du service public d'éducation.

L'ouverture d'un **groupe de travaux dirigés par site** est prévue dès la première année de mise en œuvre, soit une **capacité d'accueil maximale d'environ 30 étudiants par site en L1, pour 120 étudiants au total. Ces effectifs pourront aller vers 100 étudiants au total en L2, et 90 étudiants au total en L3, pour viser 80 lauréats du concours à l'issue de la L3, correspondant à 60% des lauréats de l'académie pourvus par la LPE**. Cette jauge permet un suivi de qualité et une formation au plus près des réalités du terrain. Les autres 40% de lauréats seront pourvus par les licences des autres composantes et filières de formation des universités de Poitiers et de La Rochelle, qui incluent des modules de préparation concours (48h par semestre, en L2 et L3).

La **territorialisation sur les quatre sites** de la LPE permet par ailleurs une **mise en stage répartie sur l'ensemble du territoire académique**, facilitée par le lien étroit noué avec le rectorat et les DSDEN. Les étudiants sont ainsi accompagnés dans des **situations d'observation et d'initiation à l'enseignement en lien avec les écoles et les équipes locales**, et bénéficient d'une dynamique de formation inscrite dans un **réseau de proximité avec les centres de formation**.

Finalement, la LPE s'insère de manière complémentaire dans l'offre de formation existante de l'établissement, en lien avec les licences généralistes qui intégreront un module de préparation au concours (sciences et technologies ; art, lettres et langues ; sciences humaines et sociales ; STAPS). Elle constitue une voie identifiée, visible et progressive pour accéder aux masters MEEF, en particulier le **master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (M2E)** porté également par l'INSPE.

Ce projet, cohérent avec les orientations nationales et régionales, contribue pleinement à **renforcer l'attractivité du métier d'enseignant** tout en garantissant un **maillage territorial solide** et un **pilotage académique unifié** de la formation des professeurs des écoles.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national**

**1. Structuration de la maquette : croisement entre blocs de compétences et unités d'enseignement**

La maquette prévisionnelle de la Licence Professorat des Écoles (LPE), présentée ici et à ce jour, répond à une double exigence de cadrage : d'une part, celle de l'architecture unique des licences générales de l'université de Poitiers, qui amène à une structuration en six unités d'enseignement (UE) pour les deux premières années de licence (L1 et L2) et cinq unités pour la dernière année (L3) ; d'autre part, celle du référentiel national spécifique à la LPE, organisé autour de cinq blocs de formation définissant les compétences à acquérir tout au long du parcours (figure 1).

**Maquette prévisionnelle de la LPE croisant les 5 blocs avec 6 UE**

	L1 (548h)	L2 (583h)	L3 (439h)
<b>UE1 (368h)</b>	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
<b>UE2 (368h)</b>	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
<b>UE3 (278h)</b>	Bloc 1	Bloc 1	Bloc 1
<b>UE4 (310h)</b>	Blocs 2, 3, 4	Blocs 2, 3, 4	Bloc 3 et Adaptation
<b>UE5 (150h)</b>	Bloc 1 Langues	Bloc 1 Langues	Blocs 2, 4, Adaptation
<b>UE6 (72h)</b>	Adaptation	Bloc 4, Adaptation	NC

BLOCS DE FORMATION DE LA LPE	Volume horaire	ECTS demandés
Bloc 1 - S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110 heures	126 (au lieu de 125) ECTS
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120 heures	15 ECTS
Bloc 3 - S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier	120 heures	15 ECTS
Bloc 4 - Construire son projet professionnel	120 heures	15 ECTS
+ Adaptation à chaque territoire	100 heures	9 (au lieu de 10) ECTS

*Figure 1 : Maquette prévisionnelle de la LPE*

Chacun de ces deux cadrages impliquant des volumes horaires et des crédits ECTS définis, la conception de la maquette repose sur un principe de croisement structuré entre blocs et UE, afin de satisfaire simultanément les deux logiques, dans un format que La Rochelle Université peut également intégrer dans ses propres déclinaisons pédagogiques.

Ce croisement est conçu de telle sorte à :

- Permettre la répartition des crédits ECTS par UE, soumise à la règle des multiples de 3, conformément au cadrage pédagogique de l'université de Poitiers dont l'objectif est de mieux accompagner la réorientation des étudiants et des étudiantes ;
- Assurer l'attribution des heures et des crédits ECTS à chaque bloc de formation, telle que définie dans le cahier des charges national de la LPE et adossée aux compétences professionnelles visées.

Cette organisation garantit à la fois la conformité réglementaire de la formation, la cohérence pédagogique de la maquette, et sa lisibilité au sein de l'offre de formation de l'établissement, tout en facilitant l'individualisation des parcours, les réorientations, les passerelles entre formation et les possibilités de mutualisation d'enseignements.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

Dans cette perspective, la conception d'un prototype de maquette pour la LPE, notamment en L1 et L2, repose sur les principes suivants :

- Trois UE (UE1, UE2, UE3) sont consacrées aux enseignements disciplinaires du bloc 1, visant l'appropriation des savoirs fondamentaux à enseigner à l'école primaire (mathématiques, français, sciences, histoire-géographie, etc.) ;
- Une UE (UE4) regroupe les enseignements relevant des blocs 2, 3 et 4, centrés sur l'analyse de l'activité professionnelle et de la posture enseignante, la compréhension du cadre institutionnel et la construction du projet professionnel ;
- Une UE (UE5) est principalement dédiée, en L1 et L2, à la langue vivante étrangère, en articulant les composantes linguistiques, didactiques et professionnelles nécessaires à l'enseignement de la LVE à l'école primaire et à la validation du niveau B2 ; en L3, elle est également mobilisée au service des attendus des blocs 1, 2 et 4 ;
- Une UE (UE6) est conçue comme une UE transversale ou d'ouverture :
  - aux semestres 1 à 3, elle peut prendre la forme d'un module transversal mutualisé (méthodologie, PPPE - Projet personnel et professionnel de l'étudiant, connaissance des métiers, etc.) ;
  - au semestre 4, elle prend la forme d'une UE d'ouverture, en lien avec les attendus des blocs 4 et 5, intégrant par exemple des projets liés aux contextes territoriaux, à l'éducation inclusive ou à des dispositifs culturels ou associatifs.

En L3, la structuration en cinq UE (au lieu de six) permet d'intégrer la montée en professionnalisation, la présence plus marquée des stages, ainsi qu'une spécialisation progressive des contenus, tout en conservant l'équilibre entre les blocs et la logique de leur répartition en UE/EC. Cette organisation laisse également une place explicite à la préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des épreuves d'admissibilité ou d'admission, en fonction du positionnement des étudiants dans le parcours dit "fast track" (voie rapide). La L3 constitue ainsi une année charnière, à la fois de consolidation des compétences professionnelles et d'anticipation de la poursuite d'études en M2E ou de l'entrée dans la phase concours.

Ce découpage permet à la fois une lisibilité claire de la maquette au regard des blocs de compétences visés, une répartition équilibrée des charges horaires et des ECTS, et une cohérence d'ensemble dans la progressivité de la formation. Il rend également possible l'accueil de profils variés, les aménagements de parcours, et les mobilités ou réorientations au sein de l'établissement.

## **2. Articulation de la LPE avec les principes de validation et de passerelles en vigueur à l'Université de Poitiers et à La Rochelle Université**

La maquette de la Licence Professorat des Écoles (LPE), structurée en unités d'enseignement (UE) articulées aux blocs de formation, s'inscrit dans le cadre réglementaire commun aux licences de l'Université de Poitiers et de La Rochelle Université, et figure à ce titre dans le règlement des examens de l'INSPE. La maquette est ainsi conçue pour garantir la lisibilité des parcours, l'équité de traitement des étudiants et la compatibilité avec les dispositifs de validation et de réorientation existants.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

Les passerelles envisagées dans le cas de la LPE s'appuient sur les dispositifs suivants, permettant aux étudiants d'entrer, de poursuivre ou de réorienter leur parcours dans un cadre structuré et cohérent :

- *La validation des acquis (VAC)* autorise la reconnaissance d'enseignements ou d'expériences antérieures, validés dans d'autres formations au sein des universités partenaires ou d'un autre établissement. Elle peut porter sur des UE, des blocs ou des semestres, avec ou sans note.
- *La validation de semestre sans note dans le cadre d'une mobilité*, notamment internationale, est reconnue conformément aux modalités en vigueur dans les établissements, et peut s'intégrer à un parcours individualisé.
- *L'organisation des enseignements en blocs de compétences*, adossée au référentiel national de la LPE, au référentiel de compétences de la formation, et au référentiel des compétences professionnelles du métier de professeur des écoles (arrêté du 1er juillet 2013), permet des validations progressives sans compromettre la cohérence du cursus.
- *Les réorientations vers d'autres licences* sont particulièrement envisageables en **L1**, et plus encore au semestre 1, afin de ne pas pénaliser les étudiants identifiant tardivement un écart entre leur projet initial et la formation suivie. La maquette intègre à cette fin des stages d'observation en école primaire et des stages d'ouverture dès le S1, pour faciliter une orientation ou une réorientation éclairée. De même, *l'adaptation de la licence au référentiel de compétences transversales communs à toutes les licences générales de l'université de Poitiers* permet de faciliter les réorientations entre licences
- *L'UE6*, présente dès la L1, et notamment au S1, joue un rôle structurant dans cette logique d'ouverture. Elle propose des contenus relevant du Projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) ou mutualisés avec d'autres licences, permettant le développement de compétences transversales et la préparation à d'éventuelles passerelles.

Les mobilités entrantes vers la LPE sont possibles, mais doivent intervenir suffisamment tôt pour garantir une intégration cohérente. Les entrées tardives, notamment via des parcours accélérés (fast-track), sont examinées avec vigilance, car elles peuvent compromettre la validation complète des blocs et la préparation au concours (CRPE).

Ainsi, la LPE articule les principes de validation, de compensation et de reconnaissance des acquis définis par l'Université de Poitiers et La Rochelle Université, avec les exigences spécifiques de la formation aux métiers de l'enseignement. Elle veille à maintenir un équilibre entre ouverture, progressivité et individualisation des parcours, dans une logique d'adaptabilité aux profils diversifiés des étudiants.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**E. Initiation à la recherche**

L'initiation à la recherche constitue un levier essentiel de la Licence professorat des écoles (LPE), en cohérence avec les objectifs de la réforme de la formation initiale. Elle vise à développer chez les futurs professeurs des écoles une posture réflexive, critique et informée, à travers une acculturation progressive aux démarches, concepts et outils de la recherche en et pour l'éducation. Deux modalités complémentaires sont mises en œuvre : des interventions spécifiques et des intégrations transversales dans les autres blocs de formation.

**1. Interventions spécifiques**

Un volume horaire de 18h est prévu, réparti entre la L1 (9h) et la L2 (9h), avec trois objectifs principaux :

- Mener une recherche documentaire selon les standards scientifiques, incluant l'évaluation critique des sources, notamment à l'ère de l'intelligence artificielle. S'initier à la lecture de ressources scientifiques en éducation et apprendre à construire une bibliographie restreinte et ciblée ;
- Comprendre comment les évidences en éducation permettent d'interroger les réalités de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- Identifier les outils de la démarche scientifique : méthodes, grilles d'analyse, cadres théoriques.

Ces interventions prendront la forme de travaux dirigés transversaux, éventuellement appuyés par une plateforme mutualisée avec les autres licences pour les aspects méthodologiques. L'évaluation consistera en une production, orale ou écrite, en groupe restreint, rendant compte d'une démarche d'analyse des représentations en lien avec la recherche en et pour l'éducation. Les thématiques proposées porteront sur les disciplines scolaires ou sur des métiers de l'éducation intégrant un questionnement de recherche.

**2. Intégration à d'autres blocs de formation**

Au-delà de ces enseignements ciblés, l'initiation à la recherche est intégrée à plusieurs dispositifs de la maquette, notamment :

- *L'UE6*, qui propose des enseignements méthodologiques génériques, dont la recherche documentaire qui peut comprendre une dimension recherche, reposant sur une collaboration entre les enseignants-chercheurs et les formateurs intervenant dans ces domaines, ainsi que le dispositif PPPE (Projet personnel et professionnel de l'étudiant) qui peut, selon l'intérêt, le choix et le projet de l'étudiant, intégrer une dimension d'initiation à la recherche en et pour l'éducation.
- *Le bloc 1*, qui mobilise les apports de la recherche dans tous les champs disciplinaires enseignés à l'école primaire : mathématiques, français et compétences langagières, sciences et technologie, histoire-géographie et enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, langue vivante étrangère, enseignements artistiques, transition écologique et développement soutenable, et les enseignements optionnels de renforcement disciplinaire. Les contenus sont adossés aux travaux issus des sciences cognitives, des sciences du langage, des sciences sociales et des sciences de l'éducation, permettant une compréhension approfondie des objets d'enseignement et des modalités d'apprentissage ;
- *Le bloc 2*, qui s'appuie principalement sur les apports des sciences humaines et sociales, majoritairement dispensés par des enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires de l'académie. Il vise à articuler les dimensions cognitives, sociales, institutionnelles et politiques de l'acte éducatif, sur la base de résultats consolidés de la recherche en et pour l'éducation ;

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

*Dans le cadre de la spécificité territoriale, des enseignements valoriseront les stratégies scientifiques et de formation des universités de Poitiers et de La Rochelle, en lien avec les différents laboratoires de recherche. Ces modules s'appuieront notamment sur les recherches en numérique éducatif et en intelligence artificielle pour l'éducation, ainsi que sur leurs applications concrètes dans la classe et dans la préparation pédagogique. Les apports scientifiques (du laboratoire à la pratique) seront assurés conjointement par des enseignants-chercheurs et des formateurs en numérique de l'INSPE. Il s'agira d'accompagner les étudiants dans la compréhension des transformations induites par les outils numériques et les technologies fondées sur l'IA dans les situations d'enseignement-apprentissage. Ce volet bénéficiera également des projets PIA4 en numérique éducatif auxquels l'INSPE contribue (Campus Numeria, SciCoNum), ainsi que de partenariats structurants avec des opérateurs nationaux et académiques implantés dans l'académie de Poitiers : l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF), le Réseau Canopé national et le CARDIE (Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation). Ces collaborations contribueront à l'élargissement des ressources pédagogiques, à la professionnalisation des étudiants dans une culture de l'innovation, et à l'ancrage des formations dans les politiques éducatives nationales et territoriales.*

### **3. Encadrement et ancrage scientifique**

L'équipe pédagogique en charge de l'initiation à la recherche sera pluricatégorielle, assurant un continuum du laboratoire aux pratiques de classe ou d'éducation. Elle comprendra un nombre significatif d'enseignants-chercheurs en poste à l'INSPE.

- Nombre d'enseignants-chercheurs impliqués (à ce jour) : de 17 à 20
- Composantes d'origine : INSPE – Université de Poitiers et La Rochelle Université, en lien avec les composantes (UFR) partenaires
- Laboratoires de rattachement à l'Université de Poitiers (à ce jour) : CeRCA (UMR 7295), TECHNE, GRESCO, FoReLLIS, MIA, Institut P'Prime (UPR 3346)
- Laboratoires de rattachement à La Rochelle Université : LIENSs, L3I, MIA, CEBC, CRHIA, D2IA, POLICEMIES, EOLE, NUDD, LASIE.

Ce lien à la recherche s'inscrit pleinement dans l'architecture du continuum LPE–M2E, avec une spécialisation et un approfondissement en master, via le mémoire de recherche professionnalisant, garantissant la construction progressive d'un praticien réflexif adossé à la recherche en et pour l'éducation.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2025-2026**

**F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage**

<p><b>Place des stages</b>  <i>Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire - dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1</i></p> <p><b>7 semaines de stage en école primaire</b></p> <p><b>3 x 1 semaine de stage d'ouverture (hors école primaire)</b></p>	<p><b>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</b></p> <p><b>Licence 1 : stages massés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire : 2 x 1 semaines : 3 stages successifs en cycle 1, cycle 2 et cycle 3 (deux demi-semaines et une semaine en fin de S1).</li> <li>- Nombre de semaines autre contexte :  1 semaine d'ouverture en autre contexte : stage dans des associations liées à l'éducatif, des structures partenaires de l'EN, des structures professionnelles, sur listes fournies. La semaine de stage d'ouverture contribue au dispositif de passerelle.</li> </ul> <p><b>Licence 2 : stages Mixtes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire : 2 semaines (massées et filées) dont le cycle 1.</li> <li>- Nombre de semaines autre contexte :  2 semaines ouverture en autres contextes dont la possibilité d'un stage à l'étranger (Relations Internationales), stages dans des établissements d'enseignement adapté, du second degré</li> </ul> <p><b>Licence 3 : stages Mixtes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire : 3 semaines dont 2 semaines en S5 (stages filés) et 1 semaine en S6 (stage massé placé tôt dans le semestre car associé à la préparation concours).</li> <li>- Nombre de semaines autre contexte : N/A</li> </ul>
---	--

**1. Organisation partenariale et encadrement des stages d'observation dans la LPE**

Les stages d'observation de la Licence Professorat des Écoles (LPE) sont organisés en étroite collaboration avec les services académiques, dans le cadre d'un partenariat formalisé par la convention-cadre entre l'INSPE, les universités partenaires et le rectorat de l'académie de Poitiers (articles 21-5 et 21-6). D'une durée minimale de 10 semaines réparties sur les trois années du cursus, ces stages sont conçus selon une progression graduée – de l'observation à la pratique accompagnée – et se déroulent majoritairement en école primaire. Certains temps de stage peuvent toutefois s'effectuer dans d'autres contextes éducatifs ou professionnels (structures associatives, établissements spécialisés, enseignement à l'étranger).

Leur mise en œuvre repose sur les dispositifs en cours à l'Université, à savoir le suivi de stage (1h par étudiant) ainsi que le tutorat mixte (5 heures par étudiant), associant un référent de stage INSPE, formateur

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2025-2026**

issu d'une équipe pédagogique pluri-catégorielle (enseignants-chercheurs, formateurs du premier et du second degré, praticiens de l'Éducation nationale), et un tuteur de terrain désigné par la DSDEN, chargé de l'accompagnement professionnel par un suivi personnalisé et par la contribution au développement des compétences professionnelles attendues. En particulier en L3, selon les objectifs de formation, le référent de stage INSPE peut être amené à réaliser une ou deux visites sur site, en plus d'un temps de régulation en lien avec les compétences visées.

Un livret du tuteur de stage, élaboré par l'INSPE en concertation avec l'EAFC et les DSDEN, précise les objectifs du stage, les rôles des accompagnants et les outils mobilisés (grilles d'observation, de suivi, d'auto-évaluation). Des réunions de coordination, organisées conjointement par l'INSPE et les DSDEN dans chaque département, en lien avec l'EAFC, garantissent une mise en œuvre cohérente et partagée à l'échelle académique.

## **2. Préparation, suivi et exploitation pédagogique des stages d'observation**

Chaque stage s'inscrit dans un dispositif structuré de préparation, de suivi et d'exploitation pédagogique, assuré par les équipes pluri-catégorielles de l'INSPE. Ce dispositif est pleinement intégré au plan de formation et à la maquette de la LPE, à travers les unités d'enseignement 4 et 5, qui articulent les contenus à enseigner avec les objectifs du Bloc 4 – Construire son projet professionnel.

En amont, les étudiants bénéficient de séances préparatoires portant sur les objectifs de l'observation, la posture professionnelle, les enjeux éthiques et les attendus du livret de stage. Ces temps sont animés par les équipes pédagogiques de l'INSPE, pluri-catégorielles, incluant des praticiens.

À l'issue du stage, des temps d'exploitation collective sont organisés en formation, permettant d'analyser les situations observées, de croiser les expériences et d'articuler pratique et éléments théoriques. L'ensemble de la démarche est soutenu par des outils communs (grilles d'observation, fiches de positionnement, carnet de bord) favorisant la réflexivité, l'autoévaluation et l'ajustement progressif du projet professionnel, en lien notamment avec l'UE6 – Projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE). Ce dispositif vise à ancrer une posture réflexive durable et à familiariser les étudiants avec la diversité des environnements professionnels.

## **3. Stages d'ouverture : diversification des contextes et construction du projet professionnel**

En complément des stages en école primaire, obligatoires chaque année, la LPE prévoit des stages d'ouverture dans d'autres contextes éducatifs ou professionnels. Ces temps d'immersion peuvent se dérouler dans le second degré, au sein d'établissements identifiés comme modélisants par les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Le rectorat, en lien avec les IPR, propose les bassins de stage et les structures d'accueil, garantissant la qualité pédagogique et la diversité des environnements observés.

Ces stages peuvent également s'effectuer dans des associations, institutions culturelles ou structures partenaires, référencées dans une liste proposée par l'INSPE pour accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur projet. Ils s'inscrivent dans une logique d'exploration et de clarification du projet professionnel, contribuant à l'UE6 – PPPE, et peuvent, le cas échéant, nourrir une réflexion de réorientation via le dispositif passerelle intégré à la licence.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2025-2026**

**G. Moyens humains prévus**

La Licence Professorat des Écoles (LPE) repose sur une équipe pédagogique pluri-catégorielle, articulant moyens universitaires et académiques dans une logique de co-construction avec les acteurs du terrain. Ce modèle partenarial garantit une formation professionnalisante, adossée à la recherche et à la pratique, en cohérence avec les objectifs nationaux de réforme de la formation initiale des enseignants.

Actuellement, 35 % du volume d'enseignement dans le master MEEF1 est assuré par des praticiens en poste, mobilisés dans le cadre de leur mission de formation, soit par mise à disposition (via décharges), soit par détachement sur service partagé, ou encore par vacances à l'Université. Un plan de montée en charge sur cinq ans, formalisé dans l'avenant à la convention-cadre entre l'Université de Poitiers, l'INSPE et le rectorat (cf. annexe), prévoit que ce taux atteigne 50 % d'ici 2030, conformément aux orientations nationales pour la LPE et le M2E 1er degré.

Ce plan pluriannuel, co-piloté par les partenaires, précise les modalités de mobilisation progressive des ressources humaines, par département et par site, en fonction des effectifs étudiants et des priorités pédagogiques (cf. annexe jointe au dossier). Cette part significative d'intervenants praticiens traduit l'engagement fort du rectorat de l'académie de Poitiers et des services académiques dans la formation initiale.

Avec la constitution d'une équipe pluri-catégorielle, associant enseignants-chercheurs, enseignants affectés dans le supérieur, praticiens du premier et du second degré et tuteurs de stage, l'organisation des moyens humains répond à une logique de répartition équilibrée entre catégories de personnels, en fonction de leurs apports et domaines de compétences.

- *Enseignants-chercheurs* des universités partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université), impliqués principalement dans les enseignements disciplinaires, pédagogiques et didactiques, la méthodologie universitaire, les apports transversaux issus des sciences de l'éducation, des sciences cognitives, des sciences du langage, du numérique éducatif et plus largement de la recherche en et pour l'éducation, incluant l'initiation à la recherche ;
- *Enseignants affectés dans le supérieur (PRAG/PRCE/PREC)*, intervenant plus particulièrement dans les modules à forte composante didactique et professionnelle, en lien étroit avec les programmes de l'école primaire et les attendus des concours ;
- *Praticiens en poste dans les écoles et établissements scolaires*, dont des enseignants du premier et du second degré, notamment des PEMF et des formateurs académiques (FA), mis à disposition ou en service partagé, qui interviennent plus particulièrement dans les enseignements à visée professionnelle : didactique disciplinaire, accompagnement de stages, construction du projet professionnel, préparation au concours ;
- *Tuteurs de stage*, mobilisés par les DSDEN, en lien avec l'équipe pédagogique, dans le cadre du tutorat mixte.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2025-2026**

Chacune de ces catégories contribue selon ses compétences et domaines d'expertise, mais dans un esprit de porosité des périmètres et d'articulation des actions, afin de favoriser la collaboration, la concertation et la complémentarité dans les différents blocs et UE. Cette dynamique collective vise à assurer une formation cohérente et progressive, où la diversité des statuts et des expériences nourrit la richesse pédagogique et la qualité du suivi. Elle suppose également un travail attentif d'accueil et de formation des collègues qui rejoignent ces dispositifs, pour faciliter leur intégration dans le fonctionnement universitaire, les dispositifs de formation ayant vocation à soutenir cet engagement partagé.

Cette organisation garantit une formation progressive et contextualisée, adossée à la réalité des classes et à l'évolution des pratiques professionnelles. Elle permet également de territorialiser les enseignements sur les quatre sites de formation (Poitiers, Niort, Angoulême, La Rochelle), en assurant une cohérence d'ensemble via des équipes pédagogiques départementales coordonnées.

Enfin, le projet de convention pluriannuelle INSPE–rectorat, adossé au plan de charge, formalise les engagements des deux parties, sur :

- la répartition des interventions par site et par année de formation ;
- les modalités de mobilisation (quotités de service, rémunération, reconnaissance dans les plans de formation) ;
- l'accompagnement des intervenants (dispositifs du suivi, temps de régulation, pilotage académique partagé).

Ce cadre structurant permet de garantir la qualité, la stabilité et la soutenabilité de l'équipe pédagogique sur l'ensemble du cursus, dans le respect des ambitions portées par la réforme et les besoins du service public d'éducation.

## **Avenant à la convention-cadre de l'INSPE de l'académie de Poitiers**

*Relatif à la contribution des praticiens à la formation initiale des enseignants du 1er degré au sein de la LPE et du M2E 1er degré.*

Entre :

- L'Université de Poitiers, représentée par sa Présidente, Virginie Laval,
- La Rochelle Université, représentée par son Président, Gérard Blanchard,
- Le Rectorat de l'académie de Poitiers, représenté par son Recteur, Frédéric Perissat,
- L'INSPE de l'académie de Poitiers, représenté par son Directeur, Denis Alamargot,

### **Préambule**

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de la convention-cadre de l'INSPE de l'académie de Poitiers, conclue entre les quatre partenaires. Il vise à préciser les engagements réciproques concernant la contribution des praticiens à la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré via la Licence Professionnelle Enseignement (LPE) et le Master 2 Enseignement (M2E), conformément au décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 relatif à la réforme du recrutement et de la formation, qui fixe un objectif national de 50 % d'heures de formation assurées par des praticiens.

À l'INSPE de l'académie de Poitiers, le déploiement maquette (DM) pour la formation du 1<sup>er</sup> degré (LPE et M2E) est estimé à 14.320 heures annuelles, réparties comme suit :

- 10.920 heures pour la LPE (4 sites) ;
- 3.400 heures pour le M2E (4 sites) ;
- soit un total de 14.320 heures.

Cette estimation horaire est calculée à coût constant sur la base des budgets de projets 2022-2023 et 2023-2024, consignnant les heures de déploiement maquette (incluant la répartition CM, TD, TP et PPD) des formations du 1er degré (Master MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré) et de la formation des PEES 1<sup>er</sup> degré.

L'objectif fixé est d'atteindre, d'ici à 2030, une répartition équilibrée de ce volume :

- 7.160 heures assurées par des statutaires universitaires (50 %) ;
- 7.160 heures assurées par des praticiens (50 %).

Actuellement, la proportion de praticiens est estimée à 35 %. L'atteinte de l'objectif suppose donc une progression de 15 points en cinq ans, impliquant une recomposition progressive des apports humains et financiers entre les Universités et le Rectorat, comprenant également les-modalités-de prise en charge des frais de déplacement.

### **Article 1 – Objet de l'avenant**

Dans le cadre de la convention-cadre de l'INSPE, le présent avenant définit :

1. Une trajectoire quinquennale (2025–2030) conduisant à 50 % d'heures de formation assurées par des praticiens.
2. La répartition des contributions entre les Universités et le Rectorat.
3. Les modalités de mise à disposition et de valorisation des heures assurées par les praticiens.
4. Les modalités financières, comprenant la répartition de la prise en charge des frais de déplacement.
5. Le dispositif de gouvernance garantissant le pilotage paritaire et l'évaluation annuelle des engagements.

## Article 2 – Périmètre et assiette de calcul

Le périmètre de l'avenant est limité à la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Le pourcentage de 50 % est calculé sur la base des heures de déploiement maquette (DM) pour la formation du 1<sup>er</sup> degré (LPE et M2E), telles qu'estimées à coût constant à partir des budgets de projets 2022-2023 et 2023-2024, incluant :

- les parcours actuels du Master MEEF1 mention 1<sup>er</sup> degré,
- et la formation des PEES 1<sup>er</sup> degré.

Ces formations constituent l'assiette de calcul et le cadre opérationnel de la trajectoire quinquennale 2025–2030.

## Article 3 – Typologie des praticiens et modalités d'intervention

### 3.1. Services partagés (SP)

Enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré, affectés partiellement à l'INSPE (25 %, 33 % ou 50 %), rémunérés par les Universités au prorata de leur quotité d'affectation.

### 3.2. Mises à disposition (MD)

Enseignants relevant du rectorat, mise à disposition de l'INSPE, dans l'une des deux universités partenaires, et intervenant :

- sur le temps d'allègement de leur service hebdomadaire d'enseignement ou de décharge statutaire de formateur (PEMF, FA),  
ou
- dans le cadre d'heures complémentaires.

Deux modalités d'intervention sont reconnues :

1. La vacation : 1h de décharge = 1h de cours, sans charges associées.
2. La mission universitaire (lettre de mission) : la valorisation prenant en compte : service d'enseignement (face-à-face pédagogique), préparation, corrections, jurys, réunions et implication institutionnelle, etc...

*Exemple - 1<sup>er</sup> degré* : une décharge de Professeur des écoles maître formateur (PEMF) équivaut à 288h brutes Éducation nationale. Elle est valorisée par les Universités, avec un coefficient de 0.3333, comme suit :

- 96h de service d'enseignement (actions de formation, d'animation et d'accompagnement des stagiaires ou des étudiants selon le BO 25 du 24 juin 2010),
- 192h d'activités hors face-à-face (associées au contrôle des connaissances, à des responsabilités relatives à l'administration et à la gestion de l'établissement, ou encore à la participation à la vie collective de l'établissement), soit un total de 288h valorisées par les Universités.

*Exemple - 2<sup>d</sup> degré* : une décharge de Formateur Académique (FA) sera valorisée selon des principes similaires à ceux du 1<sup>er</sup> degré, dans les respects des équivalences d'heures statutaires (PRAG, PRCE).

## Article 4 – Trajectoire quinquennale

Les partenaires s'engagent à atteindre l'objectif de 50 % d'heures de formation assurées par des praticiens en 2030, selon une trajectoire progressive, validée annuellement dans le cadre d'une gouvernance paritaire, et reposant sur :

- l'augmentation des heures de formateurs mises à disposition par le rectorat calculée sur une base brute, avant une éventuelle valorisation par les Universités,
- la diminution relative des heures de formation des services partagés,

- la réaffectation d'heures complémentaires universitaires vers les heures d'interventions des praticiens,
- l'anticipation des départs à la retraite et la requalification de postes PRAG/PRCE en poste de MCF ou PU.

Les engagements réciproques feront l'objet d'un suivi et d'une réévaluation annuelle dans le cadre des instances paritaires de gouvernance.

## **Article 5 – Répartition des frais de déplacement**

Les frais déplacement relèvent des dispositions du [décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006](#) et de la circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016:

- le Rectorat prend en charge les frais des praticiens mis à disposition (MD) ;
- les Universités prennent en charge les frais des praticiens en service partagé (SP) et des vacataires recrutés par elles.

## **Article 6 – Gouvernance**

La mise en œuvre et le suivi de l'avenant reposent sur :

1. Le Directoire académique, instance paritaire présidée par le Recteur d'académie et associant les présidences des universités partenaires, le Secrétaire général d'académie, le Directeur de l'INSPE et le Directeur de l'EAFIC.
2. Le Directoire académique élargi : instance paritaire présidée par le Recteur d'académie associant aux membres du Directoire académique, les vice-présidents formation des universités, le président du conseil d'institut de l'INSPE, la directrice-adjointe de l'INSPE - assesseure à la pédagogie, les inspecteurs référents formation initiale et autant que de besoin les DASEN, des représentants des collectivités territoriales et d'autres partenaires.
3. Le Comité paritaire de recrutement et de suivi (défini dans la convention cadre de l'INSPE), est réuni, dans ses différentes formes, chaque année pour organiser le recrutement des praticiens, ajuster la répartition des charges, notamment des frais de déplacement, et assurer la cohérence des parcours.

Un bilan annuel est établi et validé par les partenaires.

## **Article 7 – Durée et évaluation**

Le présent avenant est conclu pour une durée de cinq ans (2025–2030).

Un bilan intermédiaire sera réalisé à mi-parcours (2027–2028).

Un rapport final d'évaluation sera établi en 2030 pour décider de la pérennisation du dispositif ou de ses ajustements éventuels.

## **Article 8 – Dispositions finales**

Le présent avenant complète la convention-cadre de l'INSPE.

Il peut donner lieu à des avenants spécifiques, notamment pour préciser les modalités financières ou organisationnelles.

Signatures

Fait à Poitiers, le ...

Pour l'Université de Poitiers  
Sa Présidente,  
Virginie Laval

Pour La Rochelle Université  
Son Président,  
Gérard Blanchard

Pour le Rectorat de l'académie de Poitiers  
Son Recteur,  
Frédéric Perissat

Pour l'INSPE de l'académie de Poitiers  
Son Directeur,  
Denis Alamargot

## Annexe 1 – Trajectoire 2025–2030 vers 50 % de praticiens

Année universitaire	Objectif % de praticiens	Leviers de mise en œuvre	Responsabilités principales
2025–2026	Env 36 %	Identification des services partagés à maintenir ; début transfert charges salariales rectorat ; lers redéploiements d'heures complémentaires ; transfert charges salariales et frais de déplacement au rectorat des SP et MD	Université : responsabilité RH / INSPE : planification pédagogique / Directoire : suivi stratégique
2026–2027	Env 38 %	Ouverture de nouvelles mises à disposition rectorales ; début gel de certains postes vacants (PRAG/PRCE) - Poursuite du redéploiement des heures complémentaires	Université : stratégie de recrutement / Rectorat : coordination des mises à disposition / Directoire : pilotage partagé
2027–2028	Env 42 %	Requalification de postes en MCF/PU (moins d'heures d'enseignement) ; élargissement du vivier praticien	Université : requalification des postes / INSPE : pilotage des équipes mixtes / Directoire : arbitrages d'équilibre
2028–2029	Env 46 %	Extension des dispositifs d'allègement de service ; compensation rectorale déplacements	Université : gestion des charges / Rectorat : dispositifs de décharges / Directoire : supervision budgétaire
2029–2030	Env 50 %	Stabilisation à 50 % ; bilan complet et ajustements ; évaluation de la pérennisation des mécanismes RH partagés	Université : consolidation RH / INSPE : retour d'expérience / Directoire : évaluation et ancrage institutionnel

## Annexe 2 – Données de déploiement maquette (DM)

Le déploiement maquette (DM) pour la formation du 1er degré (LPE et M2E) est estimé à coût constant sur la base des budgets de projets 2022-2023 et 2023-2024 :

- 10 920 heures pour la LPE (4 sites)
- 3 400 heures pour le M2E (4 sites)
- Total : 14 320 heures

## INSPE de l'académie de Poitiers – Contribution des partenaires et trajectoire 2025–2030 vers 50 % du volume d'enseignement assuré par des praticiens

Le déploiement maquette (DM) pour la formation du 1er degré (LPE et M2E) est estimé à coût constant sur la base des budgets de projets 2022-2023 et 2023-2024 de l'INSPE:

- 10 920 heures pour la LPE (4 sites)
- 3 400 heures pour le M2E (4 sites)
- Total : 14 320 heures

Actuellement, la part du volume d'enseignement assuré par des praticiens est de 35% dans les formations du 1er degré. L'université de Poitiers et La Rochelle Université financent environ 27% / 35% (services partagés et vacations) et le rectorat 8% / 35% (mis à disposition).

A terme, au fil d'un plan de charge de 5 ans, les heures d'enseignement assurées par les praticiens seront partagées à 50%/50% par les universités et le rectorat qui lui va doubler sa contribution en heures brutes / Etp, qui seront ensuite variablement valorisées au sein des universités selon les statuts et modalités d'intervention.

Année universitaire	Objectif % de praticiens	Leviers de mise en œuvre	Responsabilités principales
2025–2026	Env 36 %	Identification des services partagés à maintenir ; début transfert charges salariales rectorat ; 1ers redéploiements d'heures complémentaires ; transfert charges salariales et frais de déplacement au rectorat des SP et MD	Université : responsabilité RH / INSPE : planification pédagogique / Directoire : suivi stratégique
2026–2027	Env 38 %	Ouverture de nouvelles mises à disposition rectorales ; début gel de certains postes vacants (PRAG/PRCE) - Poursuite du redéploiement des heures complémentaires	Université : stratégie de recrutement / Rectorat : coordination des mises à disposition / Directoire : pilotage partagé
2027–2028	Env 42 %	Requalification de postes en MCF/PU (moins d'heures d'enseignement) ; élargissement du vivier praticien	Université : requalification des postes / INSPE : pilotage des équipes mixtes / Directoire : arbitrages d'équilibre
2028–2029	Env 46 %	Extension des dispositifs d'allègement de service ; compensation rectorale déplacements	Université : gestion des charges / Rectorat : dispositifs de décharges

Année universitaire	Objectif % de praticiens	Leviers de mise en œuvre	Responsabilités principales
			/ Directoire : supervision budgétaire
2029–2030	Env 50 %	Stabilisation à 50 % ; bilan complet et ajustements ; évaluation de la pérennisation des mécanismes RH partagés	Université : consolidation RH / INSPE : retour d'expérience / Directoire : évaluation et ancrage institutionnel



## **Note technique**

### **Système d'information de scolarité**

#### **Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**

##### **Rentrée universitaire 2026-2027**

Avec le logiciel Apogée, nous serons en mesure de calculer l'admissibilité Fast-Track via un système de double maquette, au niveau L1 puis au niveau L2.

D'un côté, nous proposerons une maquette de licence classique, qui permettra la diplomation de l'étudiant, son suivi de scolarité, dans le respect du LMD et de notre cadrage.

De l'autre, une maquette fictive sera dédiée au calcul du fast-track.

En faisant abstraction de tout chemin pédagogique, elle puisera dans les éléments constitutifs du bloc 1 au titre de la L1, pour calculer une première étape d'admissibilité, selon les règles établies, à mi-parcours. Ainsi, au terme de la L1, un pré-calcul d'éligibilité sera déjà fait.

En L2, la logique sera presque identique : la maquette secondaire ira chercher les éléments constitutifs du bloc 1, cette fois au titre de la L2, tout en vérifiant via un « élément miroir » - également fictif – si les règles d'admissibilité de L1 avaient bien été remplies.

Ainsi, notre système d'information sera capable de dissocier le besoin de diplomation en licence, du besoin d'admissibilité au concours, sans risquer que ces deux logiques entrent en conflit.

Elle vise à présenter la qualité de la relation de travail rectorat-université.

Cette lettre d'intention est avant tout stratégique résumant en une page les objectifs et les moyens engagés des parties.

*Elle pourra être présentée lors du CA pour un exposé synthétique et stratégique de la mise en place de la LPE.*

### **Lettre d'intention stratégique – Mise en place de la Licence préparatoire au professorat des écoles (LPE) - Université de Poitiers – La Rochelle Université – Rectorat de l'académie de Poitiers**

Dans le cadre de la réforme nationale de la formation des enseignants, l'Université de Poitiers, La Rochelle Université et le rectorat de l'académie de Poitiers réaffirment leur engagement commun pour la mise en œuvre coordonnée, structurée et ambitieuse de la Licence préparatoire au professorat des écoles (LPE), dès la rentrée universitaire 2026.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une collaboration étroite, encadrée par la **convention-cadre de l'INSPE**, signée en 2023, et qui précise les rôles, les apports respectifs et les principes de gouvernance partagée entre les deux établissements d'enseignement supérieur et le rectorat. Cette convention prévoit des **représentations croisées dans les instances de pilotage** (conseils de l'INSPE, comité des partenaires, conseil académique de formation, conseils de perfectionnement, etc.) et contribue à structurer un dialogue stratégique durable autour de la formation des enseignants.

La LPE constitue une réponse forte aux besoins de recrutement dans l'académie, estimés à environ **130-140 postes de professeurs des écoles à pourvoir chaque année**. Elle propose un parcours professionnalisant, progressif et territorialisé (4 départements), articulant enseignements fondamentaux, apports pédagogiques et didactiques, stages en milieu scolaire et préparation au concours, dans une logique de continuum avec le master MEEF/M2E mention 1er degré.

La formation sera portée par l'INSPE de l'académie de Poitiers, également composante de l'Université de Poitiers, en partenariat avec **La Rochelle Université** pour le site de Charente-Maritime. Elle sera déployée sur les **quatre départements de l'académie** (Poitiers, Niort, Angoulême, La Rochelle), avec l'ouverture d'un **groupe de travaux dirigés en L1 par site**, garantissant une formation de proximité et une mise en stage **répartie sur l'ensemble du territoire**, au plus près des écoles et des centres de formation. Ce maillage territorial repose sur une coopération étroite avec le rectorat, les DSDEN et les équipes de terrain (tuteurs de stages, notamment).

Sur le plan des ressources humaines, le déploiement de la formation en LPE comme en M2E mobilisera de manière significative l'expertise conjointe des universitaires (enseignants-chercheurs, PRAG-PRCE) et des praticiens de terrain (enseignants formateurs). **Près de 30 % des volumes d'enseignement en LPE et M2E seront assurés par des professionnels en service partagé, en mise à disposition ou détachés**, contribuant à une formation ancrée dans la réalité du métier et facilitant l'articulation avec les pratiques pédagogiques actuelles de l'Éducation nationale.

Cette stratégie partagée s'appuie également sur un **budget de projet analytique**, construit, consolidé et révisé chaque année, permettant de **répartir de façon transparente les apports humains et financiers de chaque partenaire**, site par site et filière par filière. Ce pilotage budgétaire fin assure l'équité, la lisibilité des engagements, et l'adaptation des moyens à l'évolution des besoins.

Par la présente lettre, les partenaires confirment leur volonté conjointe de faire de la LPE un **levier de structuration de la formation initiale des professeurs des écoles**, en renforçant l'attractivité du métier, la qualité des parcours de formation, et l'ancrage territorial des dispositifs au service de la réussite des futurs enseignants et des élèves.